



Domaine de la Lombardière  
07430 DAVÉZIEUX  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

**Décision du Président n°DP\_2024\_0019**  
Classement sans suite d'un marché de travaux "réfection des toitures du  
château de la Lombardière et de son annexe" n° 202324 Lots 1 à 3

**Le Président d'Annonay Rhône Agglo,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'Annonay Rhône Agglo souhaite classer sans suite ce marché du fait de la disparition du besoin,

**DÉCISION**

**ARTICLE 1 :** Le classement sans suite des trois lots du marché de travaux portant sur la réfection des toitures de la Lombardière et de son annexe.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président en rendra compte au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 29/02/2024

**Par délégation du Président,**